

Rapport sur les comptes de l'exercice 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

| | | |
|-----|----------------------|------------------------|
| M. | Christian Vernex | 1 ^{er} membre |
| M. | Rodolphe Chatagny | rapporteur |
| M. | René Barioni | |
| M. | Daniel Calabrese | |
| Mme | Iulica Gorgoni | |
| M. | Georges Grandjean | |
| M. | Guillaume Labouchere | |
| Mme | Isabelle Wegmann | |

s'est réunie les 8, 18 et 29 mai 2017, ainsi que le 12 juin 2017

Excusés

08.05 : René Barioni
18.05 : Georges Grandjean
12.06 : Daniel Calabrese

Remerciements

Monsieur Gilles Davoine, municipal des finances et Monsieur Julien Ménoret, boursier communal étaient présents lors de notre séance du 18 mai 2017. Les membres de la commission des finances tiennent tout particulièrement à les remercier pour leurs disponibilités, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion ainsi qu'à la qualité du rapport fourni.

Remarque préliminaire

L'analyse du rapport des comptes s'est essentiellement centrée sur la comparaison entre les comptes et le budget 2016. En effet, un travail avait déjà été fait lors de l'analyse du budget 2016 avec une mise en lien entre les comptes 2015 et le budget 2016.

Comme pour les rapports des comptes et préavis relatifs aux budgets des années précédentes, nous présenterons tout d'abord un commentaire général avant de passer en revue les différents dicastères.

Commentaires généraux

Nous remarquons que le résultat affiche cette année un excédent de recettes de CHF 654'470.- en comparaison à 2015 avec un résultat positif de CHF 1.- symbolique. Il faut toutefois nuancer cette comparaison car lors de l'exercice précédent la municipalité avait effectué des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 3'791'028.- alors que pour l'exercice écoulé, la Municipalité n'a effectué que les amortissements obligatoires, ce qui est d'ailleurs la volonté aujourd'hui de notre nouveau municipal des finances.

D'une manière générale les charges ont suivi la tendance à la hausse depuis la dernière législature, même si maîtrisées par rapport au budget. Nous constatons tout de même une diminution substantielle des recettes fiscales en ce qui concerne les personnes physiques, ce qui est plus inquiétant, car une fois de plus et c'est ce qui a été le cas ces dernières années, la commune est très dépendante des résultats extraordinaires et donc non maîtrisables.

La marge d'autofinancement en 2016 s'élève à CHF 4'963'512.- contre CHF 10'501'746.- ce qui représente pratiquement une diminution de plus de 50% sachant qu'en 2016 la municipalité n'a pas effectué de gros investissements. Nous vous rappelons que la marge d'autofinancement est un indicateur qui sert à mesurer la capacité à une commune à financer ses investissements et/ou à rembourser sa dette.

Pour terminer, la dette de notre commune est relativement stable avec une augmentation de CHF 940'000.- et grâce à l'environnement des taux actuels, la charge d'intérêts est encore en diminution. Il faudra toutefois s'attendre à ce que la dette augmente de manière substantielle si notre marge d'autofinancement ne s'améliore pas.

Nous tenons également à souligner que la municipalité a réussi à négocier avec Postfinance une augmentation de sa limite à CHF 12mios avant d'être pénalisée avec des intérêts négatifs.

1. Administration générale

En comparant les comptes 2016 aux comptes 2015 et Budget 2016, on peut constater d'une manière générale que les dépenses sont inférieures au budget 2016, mais supérieures aux comptes 2015.

Ci-dessous, le tableau montre l'évolution des charges et des recettes de l'administration générale depuis 2010,

| | CHARGES | REVENUS | ECART |
|--------------------------|-----------|---------|------------|
| Comptes 2015 | 6'263'180 | 641'105 | -5'622'075 |
| Budget 2016 | 6'862'395 | 522'400 | -6'339'995 |
| Comptes 2016 | 6'692'836 | 619'958 | -6'072'878 |
| <i>Evolution 2015-16</i> | +6.4% | -3.4% | +7.4% |

Comme on peut le constater, les charges sont en constante augmentation alors que les revenus sont à leur plus bas depuis 2010, provoquant une augmentation de l'écart entre charges et revenus.

Les points suivants méritent d'être relevés :

- Augmentation de charges de CHF ~46'000 du poste 101 Municipalité, fait suite à l'acceptation (8 octobre 2015) du préavis N° 89 concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature 2016-2021.
- Diminution de charges de CHF 278'000 pour le conseil régional car il n'y a pas eu de projet DISREN en 2016.
- Augmentation de charges non budgétées de CHF 39'000 pour le poste 110 du greffe Municipal ayant été générée par une prime de départ à la retraite du secrétaire municipal, une augmentation du temps de travail de deux collaborateurs (dont un suite à la maladie d'un collègue) et une promotion.
- Augmentation de charges non budgétées de CHF 25'000 du compte 111.3170.00 (réceptions et manifestations) générées par l'augmentation des réceptions effectuées à l'occasion du début de la législature.
- Augmentation des charges de CHF 130'000 pour le compte 111.3653.00, due au préavis N°92 accepté par le conseil communal le 4 février 2016.

On peut encore noter qu'il y a peu de prélèvements sur le fonds des œuvres culturelles en 2016, la règle étant de le faire au gré des opportunités et non de dépenser un montant fixe annuel.

Au niveau du TUG, on peut remarquer des valeurs très surestimées (CHF 135'000) au budget 2016 (compte 180.3517.00) ainsi que très sous-estimées (CHF -100'000) (compte 180.3657.10) qui se compensent en grande partie. Il est à noter que les valeurs budgétaires sont transmises par les TUG et reprises telles quelles par la municipalité.

De plus, le résultat d'exploitation final du TUG 2016 n'était pas connu lors de la clôture des comptes. Ce dernier présente un excédent de CHF 58'337.-, qui sera restitué dans le courant de l'année 2017.

A noter que les rétrocessions cantonales de recettes Mobilis sont malheureusement en forte baisse pour la plupart des entreprises régionales et urbaines. En effet, le fort développement de l'offre des CFF en Romandie et l'augmentation de fréquentation des trains ont provoqué un report des recettes sur les lignes ferroviaires.

2. Finances

| | CHARGES | REVENUS | ECART |
|--------------------------|------------|------------|-------------|
| Comptes 2015 | 20'006'587 | 55'044'138 | +35'037'551 |
| Budget 2016 | 14'602'012 | 47'923'615 | +33'321'603 |
| Comptes 2016 | 14'716'902 | 47'890'338 | +33'173'436 |
| <i>Evolution 2015-16</i> | -26.4% | -13.0% | -5.3% |

Les finances 2016 montrent une hausse des charges et une baisse des rentrées par rapport au budget. Il est utile de rappeler que 2015 avait vu des gains immobiliers et des amortissements résultants supplémentaires exceptionnels.

Vu une certaine difficulté à prévoir les rentrées d'impôts, la COFIN souhaite réitérer son message de prudence face aux dépenses croissantes de la commune et une baisse des rentrées alors même que la conjoncture est jugée bonne.

Explications des différents postes

- 200.3011.00: Traitements

L'augmentation des traitements est majoritairement due au personnel supplémentaire nécessaire pour compenser l'arrêt de travail (janvier à août 2016) de l'ancien boursier communal. Le salaire du nouveau boursier communal est également supérieur à l'ancien.

- 210 : Impôts

Les pages 17 à 23 du rapport des comptes fournit de nombreux détails sur la structure des revenus des personnes physiques.

Pour 2016, on observe une baisse des rentrées des impôts sur le revenu et une légère augmentation de ceux sur la fortune. La variation de certains hauts revenus a eu un impact non négligeable et peut expliquer la baisse des rentrées des personnes physiques. Certains hauts revenus ont également quitté la commune depuis 2012. Concernant les personnes morales, la même tendance est observée. Il est à noter que certaines entreprises ont opéré des acquisitions et peuvent reporter les pertes (la municipalité s'attend à une continuité en 2017).

La municipalité mentionne la grande difficulté au niveau des prévisions ; le tableau suivant compare le nombre d'habitants par classe de revenus avec les rentrées d'impôts sur le revenu qu'ils ont généré entre 2011 et 2014 (le pourcentage d'avancement n'étant pas suffisant pour montrer les années ultérieures).

| Nb contribuables par tranche de revenu | 2011 | | 2012 | | 2013 | | 2014 | |
|--|--------------|-----|--------------|-----|--------------|-----|--------------|-----|
| | | | | | | | | |
| 0 | 1'603 | 23% | 1'625 | 23% | 1'632 | 22% | 1'650 | 22% |
| 100 10'000 | 556 | 8% | 567 | 8% | 593 | 8% | 602 | 8% |
| 10'100 50'000 | 1'666 | 23% | 1'712 | 24% | 1'762 | 24% | 1'840 | 24% |
| 50'100 100'000 | 1'976 | 28% | 1'981 | 27% | 2'074 | 28% | 2'103 | 28% |
| 100'100 200'000 | 1'051 | 15% | 1'080 | 15% | 1'088 | 15% | 1'137 | 15% |
| > 200'000 | 265 | 4% | 247 | 3% | 262 | 4% | 254 | 3% |
| | 7'117 | | 7'212 | | 7'411 | | 7'586 | |

| Impôt sur revenu par tranche de revenu | | 2011 | | 2012 | | 2013 | | 2014 | |
|--|---------|-------------------|-----|-------------------|-----|-------------------|-----|-------------------|-----|
| 0 | | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 100 | 10'000 | 69'057 | 0% | 76'752 | 0% | 82'515 | 0% | 78'076 | 0% |
| 10'100 | 50'000 | 1'719'534 | 9% | 1'817'229 | 9% | 1'915'805 | 9% | 1'962'631 | 9% |
| 50'100 | 100'000 | 6'021'461 | 30% | 6'271'659 | 30% | 6'585'991 | 31% | 6'669'586 | 32% |
| 100'100 | 200'000 | 6'751'054 | 34% | 7'195'479 | 34% | 7'148'059 | 34% | 7'428'528 | 35% |
| > | 200'000 | 5'412'072 | 27% | 5'766'397 | 27% | 5'381'748 | 25% | 4'892'889 | 23% |
| | | 19'973'178 | | 21'127'516 | | 21'114'118 | | 21'031'710 | |

Les impôts à la source et ceux des travailleurs frontaliers ont dépassé les attentes du budget 2016 pour se rapprocher des chiffres de 2015 ; la municipalité note un certain attrait pour la commune de la part des employeurs et du personnel étranger.

Le compte des impôts sur les gains immobiliers est de CHF -1'179'607.- et se décompose comme suit : CHF -2'160'626.- relatifs à des années fiscales antérieures suite à des réclamations et CHF 981'019.- d'impôt sur les gains immobiliers.

220 : Services financiers

Les gains comptables (qui s'apparentent à un impôt sur le gain immobilier) proviennent de la vente d'une parcelle à Swissquote pour CHF 1'708'800, ainsi que des produits extraordinaires de dettes non réclamées (CHF 3'162).

223 : Amortissement et réserves

L'augmentation des charges est essentiellement due au poste « 230.3314.00 Amort. subventions d'invest. à des associations de communes » :

- Contribution à NRTV : CHF 20'000
- Réorganisation des transports publics régionaux : CHF 42'370.20
- Aménagement des pistes du massif de la Dôle : CHF 59'586.83

3. Bâtiment et urbanisme

| | CHARGES | REVENUS | ECART |
|--------------------------|-----------|-----------|------------|
| Comptes 2015 | 2'612'689 | 1'950'728 | -661'961 |
| Budget 2016 | 2'788'680 | 1'657'520 | -1'131'160 |
| Comptes 2016 | 2'642'239 | 1'880'880 | -761'359 |
| <i>Evolution 2015-16</i> | +1.1% | -3.6% | +15.0% |

Tant les recettes que les dépenses dans ce dicastère sont très proches des montants budgétés ou des comptes 2015. L'ensemble des charges est supérieur de CHF 30'000.- et les revenus sont inférieurs de CHF 70'000.-.

On constate une augmentation de CHF 100'000.- dans le compte >30 Administration< par rapport au compte 2015 et une diminution de CHF 64'000.- dans le compte >35 Bâtiments< qui provient essentiellement du traitement des concierges. Cela est principalement dû à la réaffectation d'un employé du secteur 350 vers le 460.

350 Bâtiments du patrimoine administratif : De par le déplacement des activités de l'UAPE du chemin de la Dôle dans le nouveau bâtiment des Perrerets, les revenus dus à la location des locaux sont supérieurs de CHF 57'600.-.

351 Bâtiments du patrimoine financier : Suite à la démolition du bâtiment du Ch. du Vernay 2, les revenus comptabilisés sont inférieurs de CHF 30'000.-. Ils sont largement compensés par les revenus issus de la copropriété du Bochet.

Concernant le chapitre >36 Urbanisme>, les montants encaissés en relation avec les permis de construire sont conformes au budget, mais inférieurs au compte 2015. Ces recettes sont aléatoires et dépendantes de la demande.

4. Infrastructures et environnement

| | CHARGES | REVENUS | ECART |
|--------------------------|-----------|-----------|------------|
| Comptes 2015 | 6'721'135 | 3'667'257 | -3'053'878 |
| Budget 2016 | 6'571'165 | 3'396'750 | -3'174'415 |
| Comptes 2016 | 6'180'033 | 3'310'266 | -2'869'767 |
| <i>Evolution 2015-16</i> | -8.1% | -9.7% | -6.0% |

En ce qui concerne ce dicastère, les charges sont en diminution par rapport au budget 2016 de CHF 391'074.- et de CHF 541'044.- par rapport aux comptes 2015. En ce qui concerne les recettes, elles sont restées stables.

Voici quelques commentaires concernant certaines variations importantes dans ce dicastère.

Le compte honoraires géomètres, ingénieurs et cadastre a enregistré une forte augmentation par rapport à 2015. La raison principale, c'est qu'en 2015 il y a eu un gel des projets du SIE dans l'attente d'un nouveau chef de service. Par contre il faudra s'attendre à une nouvelle augmentation dans ce poste pour 2017, en effet il y a une augmentation d'environ 60% du nombre de projet (7 en 2016 pour un montant de 193'000.- et 11 en 2017 pour CHF 210'000.-).

L'entretien des routes a vu ses dépenses en diminution de CHF 69'000.- par rapport au budget, la raison principale étant que la municipalité a refusé et reporté les travaux d'entretien routier sur l'avenue du Mont-Blanc car la date choisie initialement n'était pas optimale ce qui aurait entraîné de fortes perturbations sur cet axe déjà fort emprunté.

En ce qui concerne les taxes et redevances de la déchèterie et principalement les recettes, ce poste varie fortement d'une année à l'autre car une estimation est faite par rapport au tonnage récolté tout au long de l'année et le cours des matériaux évolue selon l'offre et la demande. En 2016 le cours était plus favorable pour ces transactions.

Pour terminer quelques mots sur la taxe de raccordement au réseau d'égouts. Pourquoi une telle diminution des recettes, la raison provient que la taxe de raccordement est perçue en fonction de la valeur ECA des nouvelles constructions et varient largement d'une année à l'autre selon le nombre de permis de construire délivrés et la valeur finale des constructions.

5. Instruction publique et cultes

| | CHARGES | REVENUS | ECART |
|--------------------------|--------------|------------|--------------|
| Comptes 2015 | 6'049'264.30 | 493'831.80 | 5'555'432.50 |
| Budget 2016 | 5'932'795.00 | 569'150.00 | 5'363'645.00 |
| Comptes 2016 | 5'830'973.80 | 583'503.20 | 5'247'470.60 |
| <i>Evolution 2015-16</i> | -3.6% | +18.2% | -5.5% |

Par rapport au budget 2016, les comptes 2016 indiquent un montant inférieur de CHF 100'000.- pour les charges et supérieur aux revenus de CHF 14'000.-. On note néanmoins, au niveau de l'enseignement primaire, un écart supérieur au budget de plus de CHF 100'000.- pour l'entretien des bâtiments scolaires, qui s'explique notamment par des travaux effectués sur des installations techniques, y compris l'abri du bloc E des Perrerets, par des travaux réalisés sur la piscine, ainsi que par l'achat de nouveaux tableaux dans les classes. Au niveau

de l'enseignement secondaire, un déficit d'exploitation du restaurant inférieur aux prévisions (grâce à de nouveaux clients externes), tout comme l'entretien des bâtiments scolaires ainsi que les achats de gaz et d'électricité (prix à la baisse et consommation maîtrisée) expliquent, pour l'essentiel, un résultat meilleur que prévu en ce qui concerne les charges. Quant aux produits, l'ouverture de deux classes de raccordement a eu pour effet des rentrées supérieures de plus de CHF 34'000.-, puisque la commune perçoit CHF 4'000.- par année pour chaque élève habitant une autre commune (selon les instructions de la DGEO¹).

Enfin, et comme nous le signalions lors de l'analyse du budget 2017, on peut remarquer que l'écart entre les charges et les produits continue à diminuer légèrement depuis quelques années. Ce dicastère joue donc un rôle très marginal sur l'évolution des comptes.

6. Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

| | CHARGES | REVENUS | ECART |
|--------------------------|-----------|---------|------------|
| Comptes 2015 | 3'999'693 | 607'334 | -3'392'359 |
| Budget 2016 | 4'106'128 | 622'900 | -3'483'228 |
| Comptes 2016 | 4'015'703 | 749'975 | -3'265'728 |
| <i>Evolution 2015-16</i> | +0.4% | +23.4% | +3.8% |

Une comparaison entre les comptes et le budget 2016 montre que les charges 2016 sont plus basses et les revenus plus hauts que le budget. Il y a également une augmentation dans les revenus par rapport aux comptes 2015. L'écart entre les charges et les revenus 2016 comparé à l'année 2015 a diminué de 3.8%.

600.3511.10 Péréquation-reforme policière

On constate une diminution des charges par rapport au 2015 de CHF 25'408.-. Cette dépense est de la compétence du canton de Vaud, la municipalité de Gland n'a pas le contrôle de cette charge. Le canton facture l'année en cours à titre d'acompte, le décompte final est établi à la fin de l'année. Pour 2016 un montant de CHF 15'458.- a été rétrocédé.

615.4312.10 Emoluments sur auberges et débits de boissons

L'augmentation de revenu de CHF +45'477.- en 2016 comparé aux comptes 2015 est due au versement de l'Etat de Vaud pour l'année 2016 ainsi qu'à la facture pour l'année 2015. A partir de 2017, le recouvrement sera effectué directement par l'Etat de Vaud pour la période en cours et ce décalage ne devrait plus avoir lieu.

615.4370.00 Amendes

Les recettes provenant des amendes sont inférieures de CHF-47'827.- par rapport au budget, mais supérieures de CHF 31'339.- par rapport aux comptes 2015. Le budget 2016 a été établi sur 5 assistants de sécurité publique alors qu'il n'y a eu que 4 agents sur le terrain en 2016. La COFIN fait remarquer qu'on ne peut pas prévoir le nombre d'infractions qui seront commises dans le futur et que les amendes ont un but préventif au service de la sécurité de citoyens.

615.4361.00 Remboursement de traitements et de charges sociales

Il est relevé un revenu de CHF 31.046.- non prévu dans le budget 2016. Il s'agit des indemnités versées par La Vaudoise assurances, pour l'incapacité de travail d'un collaborateur de février à septembre 2016.

650.3521.10 Participation au SDIS

Les charges ont augmenté de CHF+32'574.- par rapport au 2015. Cependant elles sont inférieures de CHF - 62'180.- comparé au budget. Cela est principalement dû à la maîtrise des charges (autorités, administration, personnel, frais d'exploitation) et des subsides de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) plus élevés que prévus de CHF 14'266.-.

¹ Direction générale de l'enseignement obligatoire

7. Sécurité sociale

| | CHARGES | REVENUS | ECART |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Comptes 2015 | 17'994'417.86 | 1'235'771.78 | -16'758'646.08 |
| Budget 2016 | 16'167'304.00 | 545'680.00 | -15'621'624.00 |
| Comptes 2016 | 15'782'395.84 | 1'599'744.78 | -14'182'651.06 |
| <i>Evolution 2015-16</i> | -12.3% | +29.5% | -15.4% |

Pour ce dicastère, les comptes 2016 sont nettement meilleurs que ceux de 2015, mais également meilleurs que ce que prévoyait le budget 2016. La plus grande partie de la fluctuation est due à la prévoyance sociale sur laquelle la commune n'a que peu de possibilité d'agir. La plus grande partie de cette fluctuation sur la prévoyance sociale s'explique par le supplément de la part communale de la facture sociale que la commune avait dû payer en 2015 suite aux impôts sur les gains immobiliers et qu'elle va partiellement récupérer en 2016 suite à la correction de ces impôts.

Néanmoins en dehors de ces fluctuations sur la prévoyance sociale, les comptes 2016 montrent des résultats mitigés pour l'accueil de l'enfance et la santé publique.

71 Accueil de l'enfance

Les charges du RAT ont augmenté de CHF 60'000 par rapport aux comptes 2015 mais sont plus basses de CHF 170'000 par rapport à ce que prévoyait le budget 2016. Les charges de la Pause dej' sont quasiment stables par rapport aux comptes 2015, mais sont beaucoup plus basses que ce que prévoyait le budget. En effet les effectifs ont été inférieurs aux prévisions. Les revenus (participation des parents) et les charges (notamment achats de repas Eldora) ont été calculés sur la base d'un taux de remplissage à 100% trop ambitieux pour l'année 2016. Les revenus et les coûts seront réajustés sur la base d'un taux de remplissage prévisionnel de 85 % pour 2018 (moyenne historique).

705.4525.00 AAS – Excédent exercice précédent et 711.4525.00 RAT – Excédent recette exercice précédent

Les décomptes définitifs sont facturés aux communes après approbation par les assemblées générales qui se tiennent en général en juin. Le décompte pour l'AAS a été communiqué en juillet celui du RAT en juin. Il est donc impossible de les intégrer dans les comptes de l'année en cours, compte tenu des délais légaux pour l'approbation des comptes communaux.

715.3011.10 Traitement du personnel auxiliaire

Suite à la démission de l'animateur sportif engagé par la commune pour encadrer les Sport'Ouvertes 3 heures par semaine, celui-ci a été provisoirement remplacé par le Travailleur Social de Proximité (Espace Prévention La Côte) qui a intégré ces heures sur son temps de travail, d'où cette diminution de charges salariales.

La commune étant sur le point d'engager un Educateur Social à 80% (prise de fonction prévue en août 2017), ce dernier aura entre autres pour mission de soutenir, responsabiliser et rémunérer certains jeunes qui auront pour mission d'encadrer par eux-mêmes ces soirées Sport'Ouvertes (prévention par les pairs), ce qui permettra de rééquilibrer cette ligne budgétaire.

732 Repas à domicile

L'activité de livraison des repas à domicile a cessé dès juillet 2016. En effet, depuis juillet 2016 c'est la Fondation de la Côte qui gère la distribution des repas à domicile. La commune a accordé une participation de CHF 2.50 par repas pour les bénéficiaires des repas à domicile qui ne sont pas aux bénéfices des prestations complémentaires pour atténuer l'augmentation du prix de ces repas.

8. Services industriels

| | CHARGES | REVENUS | ECART |
|--------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Comptes 2015 | 2'668'347.66 | 2'675'149.24 | +6'801.58 |
| Budget 2016 | 2'505'400.00 | 2'473'100.00 | -32'300.00 |
| Comptes 2016 | 2'360'019.63 | 2'240'908.10 | -119'111.53 |
| <i>Evolution 2015-16</i> | -11.6% | -16.2% | +1751.2% |

On peut constater que les comptes 2016 sont en baisse par rapport aux comptes 2015.

810 Service des Eaux

810.3011.00 – Traitements

Un nouveau collaborateur a été engagé au 1^{er} mai 2016 (avait été mis au budget dès le 1^{er} janvier 2016).

810.3121.10 – Baules – Achat d'eau

Le budget 2016 a été réalisé sans retour d'expérience car la convention entre Begnins et Gland signée en 2014, était valide dès 2015. Or la facture de l'exercice 2015 est parvenue au SIE le 22 janvier 2016 et on a constaté que le montant total était approximativement de CHF 30'000.-. Le budget 2017 corrige cette différence.

810.3526.00 – SAPAN - Participation

La Municipalité a validé ce dépassement de budget dans sa séance du 25 avril 2016, qui provient de la décision de l'Assemblée générale de la SAPAN sur le fait d'adapter les frais financiers suite à la construction du nouveau réservoir de l'Asse. Cette décision a été communiquée après l'élaboration du budget 2016.

821 Electricité

821.3143.00 – Entretien de l'éclairage public

L'éclairage public est entièrement géré par la SEIC. Le surcoût est notamment dû au contrôle des candélabres qui n'a pas lieu tous les ans (CHF 20'045.-), aux travaux d'entretien (CHF 10'703.-) et à un volume plus important que prévu de dépannages et d'interventions.

823 Développement durable

823.3656.10 – Subvent. Développement durable – propre usage

Principalement imputable au coût des stations Publibike Tuillières et UICN (CHF 18'900.-). La plupart des autres charges comptabilisées dans ce compte sont récurrentes (action littering, participation réseau écologique Nyon, etc.).

Conclusion

La COFIN tient à souligner une fois encore que même si le résultat est satisfaisant, il ne faut pas oublier que nos recettes fiscales sont en diminution, les charges en augmentation et que de gros investissements sont prévus pour cette législature. Un choix devra être opéré entre le souhait de les réaliser et passer par l'emprunt ou alors de temporiser certains investissements.

Avec également la nouvelle méthode des amortissements décidées par notre municipal des finances, celle-ci s'enlève toute marge de manœuvre en cas d'année difficile.

La COFIN restera vigilante quant aux prochaines dépenses présentées par la Municipalité.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au conseil communal d'accepter les comptes 2016 tels que présentés.

Christian Vernex
1er membre

Rodolphe Chatagny
Rapporteur

René Barioni

Daniel Calabrese

Iulica Gorgoni

Georges Grandjean

Guillaume Labouchère

Isabelle Wegmann

Gland, le 12 juin 2017